

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 14 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 14 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Raphaël CHAUVOIS, Pascale SEGAUD CASTEX, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Christophe NOURRY (P. Mme BÖRNER), Emmanuel TISON (P. Mme SEGAUD CASTEX).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

Gestion du personnel :

GESTION DU PERSONNEL CONTRACTUEL – PETITES VILLES DE DEMAIN – CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET

DEL20210614_08	Présents : 26	Pouvoirs : 3	Abstentions :	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : Le Maire - VU en CT du 27/05/2021, C° finances du 10/06/2021

Dans le cadre du Plan de relance, le programme « Petites villes de demain » (PVD), lancé le 1^{er} octobre 2020 par le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'en 2026.

Au travers le PVD, l'Etat et les partenaires du programme viennent notamment soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- **Soutien en ingénierie :** donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire (renforcement des équipes, mobilisation des acteurs locaux de l'ingénierie, financement d'études et de diagnostics tant sur le plan stratégique que sur des actions opérationnelles) ;
- **Financements sur des mesures thématiques ciblées** en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place ;
- **Accès au réseau du Club Petites Villes de Demain :** partage d'expérience, montée en compétence, découverte de nouvelles thématiques pour nourrir la réflexion et le projet de territoire de la collectivité.

Plus de 1 580 communes sont retenues dans le programme de revitalisation PVD, dont la commune de Ouistreham et celle de Thue et Mue, sur le territoire communautaire de Caen la mer.

Pour mettre en place les projets qui seront retenus au titre de PVD, il convient de s'équiper d'une ingénierie capable de suivre ces projets, au sein d'un nouveau service, composé 1°) d'un manager commerce chargé de dynamiser l'animation commerciale de la commune et 2°) d'un chef de projet chargé de conduire les projets et de rencontrer les différents partenaires.

2 opportunités sont à prendre en compte

- D'une part, la création et le financement de ces postes sont éligibles à l'octroi de subventions, à hauteur de 20 000 €/an pendant 2 ans pour le premier et de 75% du coût du poste pendant 5 ans pour le second ;
- D'autre part, ces 2 postes seront mutualisés avec la commune de Thue et Mue dans le cadre d'une convention d'entente intercommunale (vue ci-après), qui déterminera un partage des coûts de personnel (prise en charge Thue et Mue prévue à hauteur de 20% pour le manager et 50% pour le chef de projet).

La collectivité a déjà acté par délibération en date du 8 mars 2021 la création d'un poste contractuel pour le recrutement du manager commerce (del.08/03/2021), ouvert aux fonctionnaires et contractuels de droit public sur la base d'un CDD de 2 ans, renouvelable dans la limite de 4 ans, sur les grades de rédacteur et rédacteur principal de 1^{ère} et 2^{ème} classe, avec une rémunération calculée selon le profil et/ou la grille indiciaire du candidat qui sera retenu

Aussi, entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité d'achever la constitution de la nouvelle cellule PVD rattachée au Pôle Finances, en créant un poste de chef de projet, ouvert aux fonctionnaires et contractuels de droit public sur la base d'un CDD de 5 ans, sur les grades de rédacteur, rédacteur principal de 1^{ère} et 2^{ème} classe, attaché et attaché principal, avec une rémunération calculée selon le profil et/ou la grille indiciaire du candidat qui sera retenu.

Création de poste contractuel au 01/09/2021		
Poste/service	Base horaire	Grades ouverts
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Chef de projet PVD / Pôle Finances – cellule PVD	35/35 ^e	Rédacteur Rédacteur principal 1 ^{ère} et 2 ^e classes Attaché Attaché principal
Déjà créé le 8/3/2021 :		
Manager commerce / Pôle Finances – cellule PVD	35/35 ^e	Rédacteur Rédacteur principal 1 ^{ère} et 2 ^e classes

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le **17 JUIN 2021**
Certifiée exécutoire le